

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 28 novembre 2024

Délibération n° 2024_21

Présents avec voix délibératives :

- M. Pierre BONNET, Vichy Communauté, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

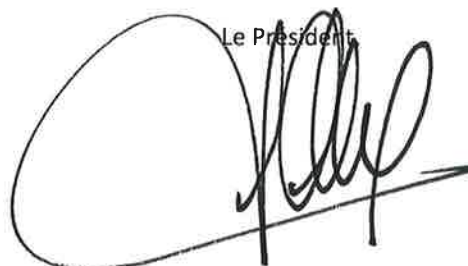
M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO et M. François TEPPEZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'autoriser le Directeur de la Régie à signer l'avenant n° 1 au marché d'assistance technique à maîtrise d'œuvre d'exécution relative à la conception et la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Auvergne.**

Le Président



Bruno FAURE